S.I.V.O.S en Sapey
230, Route du Pont de la Pyle
39260 MAISOD
03.84.42.32.46
mairie@maisod.fr

DÉLIBÉRATION N° S_2025_0005
DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 02 / 07 / 2025

Cadre réservé au contrôle de légalité

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le
ID : 039-253906291-20250702-S_2025_0005-DE

Date de la convention :
24 / 06 / 2025

Date d'affichage :
24 / 06 / 2025

Nombre de Conseillers :

- En exercice : **8**
- Présents : **7**
- Votants : **7**

Votes :

- Pour : **7**
- Contre : **0**
- Abstention : **0**

Le deux juillet deux mille vingt-cinq, à vingt heures, les membres du Conseil Syndical du SIVOS en Sapey, régulièrement convoqués, se sont réunis en nombre légal dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Céline GROS.

MEMBRES PRÉSENTS :

Mme Céline GROS, Mme Delphine BARTHET, M. Jérôme SMANIOTTO, Mme Joëlle FRANTZ, Mme Céline COLAS, M. Maxime BALLAUD, M. Olivier GAMBEY.

ABSENT(S) AVEC POUVOIR :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Mme Christelle CARROZ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Delphine BARTHET

OBJET : ORGANISATION DU TEMPS D'ACCOMPAGNEMENT EN CLASSE

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que l'agent Marie-Pierre BOLARD intervient en classe dans le cadre de l'accompagnement scolaire à raison de **2 heures par jour**, soit **8 heures par semaine**, réparties sur **4 jours**.

Elle souligne que ces heures d'accompagnement, particulièrement précieuses dans le contexte de classes à triple niveaux, permettent d'assurer un suivi pédagogique individualisé et de qualité. Les équipes enseignantes ont d'ailleurs exprimé leur reconnaissance envers le SIVOS pour la mise à disposition de cet accompagnement.

Lors du précédent Conseil, une **proposition de suppression** de ces heures avait été évoquée. Madame la Présidente a présenté les conséquences d'une telle suppression, notamment une réduction du temps de travail mensuel annualisé de **115,27 heures à 87,62 heures**, soit une **baisse de 23,99 %**.

Il est également précisé que le **contrat de l'agent est à renouveler à compter du 1er septembre 2025**.

Après échanges et concertation, le Conseil **DÉCIDE** à **7** voix Pour, **0** voix Contre, **0** Abstention(s) :

- **MAINTENIR le volume global des heures d'accompagnement**, tout en appliquant une **réduction de 2 heures par semaine**. Ainsi,
- **PRÉCISE** que l'accompagnement sera désormais assuré **3 jours par semaine sur 4**, au lieu de 4 jours précédemment.

Cette mesure vise à **optimiser les ressources disponibles** tout en maintenant un accompagnement de qualité pour les élèves.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,
La Présidente, Céline GROS

S.I.V.O.S En Sapey
Siège social : Maire - Siret : 25390629100021
230, route du Pont de la Pyle 39260 MAISOD
03.84.42.32.36 mairie@maisod.fr